

Le Canadien.

Fiat Justitia ruat Cælum.

Vol. 3.]

QUEBEC, MERCREDI, 26 JUIN, 1822.

[N^o. 23.]

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ
PAR
FLAVIEN VALLERAND,
A

TROIS PIASTRES PAR ANNEE,

Outre QUATRE SCHELLINGS pour les
frais de la Poste,

Payable d'avance par Semestre.

Ceux qui voudront discontinuer leur souscription, seront obligés d'en donner avis aussitôt les six mois échus, autrement ils seront censés continuer à souscrire pour les six mois suivants

PRIX DES AVERTISSEMENTS.

Dans une Langue 1e. Ins. chaque Ins. sub.
Six lignes et au-dessous, 2s6d.....7½d.
Dix lignes et au-dessous, 3s4d.....10d.
Au-dessus de 10 lignes, 4d. p. ligne 1d.
Dans les deux Langues, le double des prix ci-dessus.

AGENS POUR LE CANADIEN.

Mr. SERAPHIN LIMOGES.....Terrebonne
Mr. E. LEPROHON.....Chambly
Mr. J. H. BESSE.....St. Denis
Mr. J. B. LAVIOLETTE.....Rivière du Chêne
Mr. HERCULE OLIVIER.....Berthier
Mr. JOACHIM TELLIER.....Rivière du Loup
Mr. P. X. BOIVIN.....Trois Rivières
Mr. J. B. TACHE.....Kamouraska

ON a besoin à cette Imprimerie d'un jeune homme pour apprenti. On exigera qu'il soit robuste, qu'il connoisse passablement l'orthographe, et qu'il soit muni de bonnes recommandations.

MOUAINS ET UNE TERRE A LOUER,
LE MOULIN Banal de Gaudarville
avec Moulin à Scies, près Cap-
Rouge, appartenants à Mr. L. JUCHE-
REAU DUCHESNAY.

AUSSI,—Le DOMAINE de Gaudarville,
étant une ferme considérable et de bon sol.

La SEIGNEURIE même, si on le désire,
sera aussi louée.—Le 19 Décembre 1821

INFORMATIONS DEMANDEES.

DES informations concernant un jeune homme du nom de JACQUES ANGE-HYACINTHE-FRANÇOIS-HYPOLITE-AUFY, qui est parti de l'Orient en France il y a environ 5 ans, pour New-York, où il est resté environ un an, et d'où l'on suppose qu'il s'est rendu en Canada, seront reçues avec reconnaissance à cette Imprimerie.

Quebec. 25 Juillet, 1821.

DES PASSIONS.

Toute passion naît du désir, et suppose l'exaltation plus ou moins grande des facultés intellectuelles. Les nuances que peuvent offrir les passions sont infinies : on pourroit les ranger toutes d'après une échelle systématique, dont le sang froid occuperait la partie inférieure, et la fureur maniaque le degré le plus élevé. Il est aussi impossible de concevoir un homme sans passions qu'un homme sans désirs ; néanmoins on nomme passionnés ceux dont la volonté s'élève avec force vers le même objet vivement souhaité. Dans le délire des passions, nous portons à chaque instant, et sans nous en apercevoir, des jugements faux dont l'exagération est le caractère. Un homme vivement effrayé, rit lorsqu'il est revenu de l'objet de sa terreur. Voyez cet amant chez lequel la passion s'est éteinte ; revenu des charmes qui longtems le captivèrent, toutes les perfections dont l'objet de son amour lui sembloit comblé se sont évanouies ; le prestige enchanteur est dissipé ; peu s'en faut qu'il ne croie que cet objet n'est plus le même, tandis que lui seul a changé ; semblables à ces maniaques qui, revenus à la raison, s'étonnent des extravagances qu'ils ont commises pendant leur délire, et peuvent à peine ajouter foi à ce qu'on leur en raconte. L'homme ambitieux se nourrit des illusions de la richesse ou de la puissance. Celui qui hait, voit des crimes dans les fautes les plus légères de l'objet de sa haine, et s'en exagère les moindres défauts.

Les affections de l'âme ou les passions, soit qu'elles viennent par les sens, soit qu'une disposition quelconque des organes vitaux en favorise la naissance et le développement, peuvent être rangées sous deux classes générales relativement aux effets qu'elles produisent sur l'économie. Les unes augmentent l'activité organique : telles sont la joie, le courage, l'espérance et l'amour. D'autres, au contraire, ralentissent les mouvements vitaux, comme la crainte, la tristesse et la haine. D'autres, enfin, produisent ces deux effets contraires, alternativement ou à la fois ; c'est ainsi que l'ambition, la colère, le désespoir, la pitié, revêtant, comme les autres passions un nombre infini de nuances, selon l'intensité de leurs causes, la constitution individuelle de ceux qu'elles agitent, leur sexe, leur âge, &c., tantôt accroissent, d'autrefois diminuent l'action vitale, abattent ou relèvent la force des organes.

Les exemples qui constatent la puissante influence des passions sur l'économie animale, sont trop nombreux pour qu'il soit nécessaire d'en rapporter ; les écrivains de tous les genres en contiennent qui prouvent que l'excès du plaisir, comme l'excès de la douleur, une joie trop subite ou trop vive, comme un chagrin trop profond et trop inattendu, peuvent donner lieu aux accidents les plus funestes, et même à la mort.

Les effets des passions, pour être constants, n'en sont pas moins pour la plupart inexplicables.

bles. Comment et pourquoi la colère donne-t-elle naissance à la rage, à des suppressions d'urine, à des morts subites ? comment la frayeur détermine-t-elle la paralysie, les convulsions, l'épilepsie, &c. ? pourquoi une joie excessive, un sentiment agréable porté à l'extrême, produisent-ils des accidens aussi funestes que les affections tristes et désagréables ? De qu'elle manière un rire forcé peut-il conduire à la mort ? un excès de rire fit périr le peintre Zeuxis et le philosophe Chrysippe, au rapport de Plin. On convertissoit, sous Louis XIV, les réformés des Cévennes, en les liant sur un banc et en chatouillant la plante de leurs pieds, jusqu'à ce que, vaincus par cette torture, ils abjurassent leur croyance. Un grand nombre mourut au milieu des convulsions et du rire forcé que ce chatouillement provoquoit. Cent volumes ne suffiroient point pour retracer tous les effets des passions sur l'homme physique ; combien donc en faudroit-il pour les suivre dans leur influence sur le moral, dans leur origine obscure, dans leurs caractères indéfiniment variés, dans leurs nuances fugitives, et dans tous les degrés de leur développement.

Le Voyageur au Canada.
(Lettre Sixième.)

CAUSES QUI ARRÊTENT LES PROGRES DE L'AGRICULTURE EN CANADA.

Quebec, 22 Juin, 1822.

Cher Ami,

Si je ne t'avois promis dans ma dernière lettre de te faire mes réflexions sur les obstacles qu'éprouve ici l'agriculture, j'aurois bien autre chose à te dire. Les changements qu'on dit devoir arriver bientôt dans la Constitution Canadienne, donnent lieu au plus ample Commentaire, et met-

bien des têtes à l'alambic pour en déterminer d'avance le résultat. Je ne te dirai rien là-dessus aujourd'hui.

Si les Canadiens ne sont pas plus avancés dans l'art de l'agriculture, ne l'attribuons pas à leur peu d'industrie, mais au peu d'exemples que leurs vainqueurs leurs donnent là-dessus. Quel modèle peuvent se proposer ces bons habitans, quand tout ce qu'il y a d'Anglois dans le pays ne s'occupe que du commerce. Au moins si les Seigneurs encourageoient leurs tenanciers, s'il enseignoient le moyen d'améliorer leurs terres ; mais la grande majorité d'entreux ne sont pas des Cincinnatus. C'est ainsi que quand un peuple livré à lui même ne trouve aucun modèle à suivre dans son pays, et qu'il n'a aucune relation avec les étrangers, il végète dans une éternelle enfance. Témoins les Egyptiens, peuple imitateur servile des vieilles routes, qui malgré son génie outré pour le grand, s'est rarement élevé à la perfection. Les Grecs eux mêmes, peuples frères, mais rivaux, étoient trop belliqueux, ou trop inappliqués pour faire fleurir l'Agriculture. Mais voyez les voisins du Canada, les Américains, qui de l'état de servitude et de misère se sont élevés jusqu'à la liberté, et au rang de peuple policé et peut-être plus industrieux qu'aucun autre. Qu'elle est la cause de cette étonnante métamorphose. N'en doutons pas ; l'unique cause, c'est l'émulation ; je m'explique : non pas cette émulation synonyme d'amour du travail ; mais cette émulation jalouse par laquelle les Américains tâchent de se surpasser les uns les autres ; cette émulation attentive à saisir avec empressement et à faire valoir au profit national, toutes les découvertes, toutes les méthodes de

perfection qu'y font connoître chaque jour les étrangers qui y affluent. Quand les étrangers se plainront à voyager dans ces contrées, quand la liberté de commerce prochaine aura amené ici des individus de toutes les nations, la comparaison entre les méthodes que suggèreront ces personnes, fera naître aux colons des réflexions dont la solidité sera confirmée par l'expérience. Voilà mon sentiment ; que t'en semble-t-il ? si tu trouves quelque occasion sûre, fais moi savoir ce qu'on pense en France du Canada, de son commerce, du changement projeté de constitution, &c. si toutefois un François parle une fois en dix ans d'une contrée qu'habitèrent jadis les frères de ses ayeux, et de laquelle cependant il ne se souvient plus.

LE VOYAGEUR AU CANADA.

LONDRES, 3 mai.

Des nouvelles importantes, concernant l'escadre turque, ont été reçues hier de Vienne, par un courrier extraordinaire. Elles sont d'une date aussi récente que le 24 du mois dernier. Nous apprenons qu'il a été reçu de Saint Pétersbourg, à Vienne, une note officielle, indiquant de la part de S. M. l'empereur de Russie les sentimens les plus pacifiques, et un acquiescement parfait aux propositions qui lui ont été faites par les puissances médiatrices, pour conserver la paix de l'Europe. On ne sait pas encore au juste quelle est la nature des arrangements proposés ; mais on assure que le ton du message reçu de S. Pétersbourg étoit si conciliatoire (et cela dans un tems où l'on s'attendoit peut-être à des sentimens contraires) que le gouvernement autrichien dépêcha aussitôt des couriers aux différentes cours de l'Europe qui se sont intéressées aux négociations, pour

leur annoncer cette agréable nouvelle. Il n'est pas douteux qu'on n'ait recours en cette occasion à un congrès, expédient qu'on a tant de fois employé pour régler les affaires de l'Europe; et que l'époque de son ouverture ne soit pas fort éloignée.

LONDRES, 5 mai.

Il est dit dans une lettre particulière d'Aix-la-Chapelle, que la cour de Prusse a reconnu le gouvernement constitutionnel de Portugal, et a expédié des passeports à M. Gomez d'Oliveira, à Francfort, l'autorisant à se rendre à Berlin en sa qualité officielle.

LONDRES, 6 mai.

On parle d'une escarmouche entre un détachement de troupes turques, qui avoit passé le Proth, et les avant-postes russes, dans laquelle une quarantaine de Turcs ont été faits prisonniers. Les journaux de Paris font monter à 300,000 hommes les troupes russes cantonnées sur la frontière de la Turquie; et au même nombre, à peu près, les armées turques, dont 150,000 hommes sont de troupes asiatiques.

La duchesse de Clarence est accouchée dernièrement de deux jumeaux, qui n'ont vécu, l'un et l'autre, que quelques minutes. Cet événement, dit un journaliste françois est d'autant plus important aux Anglois, qu'il tend à placer, du moins pour le présent, la succession présomptive au trône de la Grande-Bretagne dans la maison du duc de Kent, troisième frère du roi George IV. Ce prince a, comme on sait, épousé la sœur du prince Léopold de Cobourg.

Une lettre de Canton du 4 février, reçue à New-York, annonce que le différend entre les Anglois et les Chinois avoit été arrangé.

On dit que la raison qui a fait différer le mariage du fils de Lucien Bonaparte avec mademoiselle de Surveilliers, fille de Joseph Bonaparte, est le manque de preuves de la publication des bans au lieu de la résidence de son père, qui est dans les Etats-Unis.

LIVERPOOL 3 mai.

TRISTE ETAT DE L'IRLANDE.

Sir E. O'Brien représenta Lundi dans la chambre des Communes, que la famine désoloit une grande partie des districts du sud; la récolte de patates avoit manqué, et que sur les bords du Shannon elles étoient pourries par des inondations fréquentes. Il implora les secours du gouvernement pour un million d'individus qui étoient dans la détresse et qui mourroient de faim; qui n'avoient rien pour subsister pendant quatre mois.

Cent cinquante personnes se mourroient d' inanition dans le comté de Clare. Mr. Goulborn repliqua qu'un officier avoit été chargé de visiter ces districts, et que le gouvernement Irlandois apporteroit tous les secours possibles, après que la noblesse du pays auroit fait ce qu'elle pouvoit. Quel état alarmant! Les cultivateurs anglois se plaignant d'une trop abondante récolte; les pauvres d'Irlande mourant faute de nourriture.

FRANCE.

Le Moniteur a publié une explication de la proposition faite à la Chambre des Pairs par le Duc de Broglie, par rapport à l'exécution des lois contre le commerce des esclaves. Cet article intéressant occupe 18 colonnes du moniteur; mais nous sommes obligés de nous contenter d'en faire un abrégé, et de ne donner que les points généraux que contenoit la pétition présentée au Roi:

1°. Qu'on fera une représentation des traités en vertu desquels la France s'est engagée à abolir le commerce des esclaves, aussi bien que des lois et des ordonnances publiées à ce sujet.

2°. Qu'il sera fait un rapport des faits qui donnent lieu de croire que nonobstant ces lois et ces ordonnances, le commerce des esclaves continue encore sous le pavillon François.

3°. Que dans les conseils du Roi seront préparées toutes les mesures propres à assurer l'entière abolition de ce commerce.

Il semble qu'une ophthalmie contagieuse apportée en Europe par les armées Française et Anglaise, règne en Italie et dans le Nord. Monsieur Guille, oculiste de Madame la Duchesse d'Angoulême, a gagné le Rhin dernièrement pour étudier la nature et la guérison de ce mal qui s'est déjà montré en France.

ITALIE.

On a reçu à Philadelphie des papiers d'Italie jusqu'au milieu d'Avril. Leur contenu mesquin donne une idée de la tyrannie exercée sur l'opinion publique, particulièrement à Naples. Tout est tranquille, et courbé sous un despotisme également vigilant et sévère. Des ordres royaux sont sortis à Naples pour forcer toute la jeunesse à assister aux églises, et des tribunaux militaires établis en différentes parties de la Sicile, continuoient à condamner à mort et à faire exécuter les habitans de cette île convaincus de *carbonarisme*. Nous observons que plusieurs prêtres étoient du nombre. Son Auguste Majesté, le Roi des deux Siciles, a bien voulu, à l'occasion de la naissance d'une fille à son Altesse Royale la duchesse de Calabre, le 17 Mars, commuer la sentence de mort de différents coupables, complices de certaines

additions criminelles qui ont eu lieu à Messine en 1821. L'article suivant tiré d'un journal Napoléonien du 17 mars, mettra nos lecteurs au fait des affaires de la Sicile.

" En Sicile, où la tranquillité est parfaitement rétablie, plusieurs individus ont été arrêtés sous soupçon d'avoir eu quelque part au dernier complot. Trois généraux traversent maintenant l'île comme commissaires du Roi. Ils sont en outre autorisés à faire mettre les armes bas à tout le peuple, et ont reçu ordre de prendre note des *Carbonari*, distinguant ceux qu'on croit ou qu'on peut croire dangereux, d'avec ceux que l'ignorance ou la crédulité ont engagés dans ce parti."

Commercial Adv.

BERLIN, 8 janvier.

Trois étudiants du nom de Bandemer, Krebs et Koch, ont conçu le plan courageux de former une troupe de voleurs en Italie, et ont engagé à les accompagner un certain nombre d'étudiants de 17 à 19 ans. Par différents vols ils étoient déjà parvenus à former une somme de 400 piastres qui furent trouvées entre les mains de Koch. Bandemer, jeune homme de mauvaise conduite, devoit être le chef de la troupe, et ils devoient partir aussitôt qu'ils seroient munis d'une somme de 4000 piastres, ce qu'ils espéroient faire en peu de tems. Ce plan dont l'exécution auroit accablé de tristesse les parents qui auroient eu leurs enfants dans la bande, a été heureusement découvert. Koch et Krebs ont été chassés du Gymnase de Joachimsthal, mais ils ont été reçus dans un autre où ils sont strictement surveillés. Bandemer est disparu, et la police le soupçonne de plusieurs vols commis depuis. C'est un fait connu que le Professeur Jabu avoit introduit parmi

ses exercices gymnastiques, un jeu qu'il nommoit " les Bandits et les Voyageurs." Quelques personnes supposent que ce jeu a si bien plu aux étudiants en question, qu'ils ont résolu de le pratiquer.

MONUMENT MEXICAIN.

Extrait d'une lettre datée de Mexico, le 8 Janvier.

J'ai vu la grande pierre que Montézuma et ses sujets adoroient. Cette pierre est d'un seul morceau, et d'environ huit pieds de diamètre: c'étoit l'image du soleil, et l'on avoit gravé dessus la figure de tous les animaux qui se trouvent au Mexique. Elle a été placée par les Espagnols devant la cathédrale de Mexico comme un ancien monument.

Pour le Commercial Advertiser de New-York du 5 juin.

REPUBLIQUE DE COLUMBIA.—

Des papiers de Carracas du 4 Mai, reçus à Baltimore, contiennent l'importante nouvelle qu'on a appris officiellement du Commandant de Laguirra, la déroute totale et la fuite du général Espagnol Morales. Son armée étoit entre deux feux entre deux divisions républicaines commandées par les Colonels Penango et Heras; selon le rapport, les royalistes ont été entièrement défaits, et Morales s'est sauvé seul dans les montagnes. C'est ainsi, et avec justice, que se terminent toutes les espérances de l'Espagne de maintenir son influence au delà des mers. Peu, importe qu'elle soit assez sage ou non pour faire comme nous, et reconnoître l'indépendance de l'Amérique du sud. Les patriotes ont effectué par leur valeur et leur persévérance qu'on leur avoit refusé dans les conseils insensés du Roi d'Espagne. Tout ce qu'il possède à présent dans ce vaste continent où

ses ancêtres ont régné avec tant d'éclat, est le petit fort de Porto Cavello occupé par une garnison de soldats ruinés et mourant de faim, qui seront bien contents de se rendre à aucune condition, dès qu'ils auront appris la défaite de Morales.

NEW-YORK, 14 juin.

Aux amis de l'humanité souffrante.—Une famille affligée souffre ici des maux qui toucheroient un cœur de marbre. La prison, la maladie, le denuement de tout, voilà ce qu'ils possèdent dans une terre qui pour eux est une terre étrangère. Le mari, fils d'un ecclésiastique, élevé avec beaucoup de soins, a tenu jusqu'ici un rang respectable dans la société; la femme, fille d'un gentilhomme de rang, avec une jeune fille intéressante âgée de 13 ans et deux jeunes garçons qui n'ont pour vivre que le fruit des inutiles efforts d'une mère pour leur procurer du pain.

Leur extrême besoin a engagé il y a quelques jours plusieurs Messieurs à s'informer de la vérité des faits ci-dessus, et ils les ont trouvés littéralement vrais. Il ne faudroit pas à cette famille moins de 200 piastres pour payer son logement, se vêtir, et retourner sur son sol natal.

La résidence de la mère et des enfants sera enseignée à toutes les Dames qui voudront les secourir dans leurs afflictions; et on prie toutes personnes qui désireroient les aider, de laisser leurs dons chez Mr. Eastburn, à sa chambre de lecture, au coin des rues Broadway et Pine.

YORK, (N. C.) 13 juin.

Mr. le Procureur-général arrivé à Londres le 22 mars, a eu jusqu'au 11 d'avril plusieurs conférences très-longues avec les ministres. Nous annonçons avec joie qu'il réussira dans son entreprise.

MONTREAL, 19 juin.

On nous apprend que Joseph Larose et George Scyler ont obtenu leur grâce du Roi, et ont été élargis de prison. Le premier avoit été convaincu de vol de cheval en 1820, mais comme il avoit été prouvé suffisamment qu'il avoit l'esprit dérangé, il n'avoit pas été condamné à mort, mais seulement à la prison durant le bon plaisir du Roi. Le dernier avoit été convaincu de grand larcin, le 12 Novembre dernier, et condamné à la prison jusqu'au 12 Février, 1823.

Le tems a été très chaud Samedi dernier. Le mercure a été ce jour là à 95 degrés. Cette grande chaleur a été suivie d'orages accompagnés d'éclairs et de tonnerre qui ont un peu refroidi l'atmosphère; et depuis la chaleur a été modérée.

MONTREAL, 22 juin.

Nous sommes informés qu'il est sur le point de s'établir à Chambly, pour le soulagement du grand nombre de pauvres du lieu, un de ces établissements connus sous le nom de Dispensary. Les fondateurs méritent beaucoup par leur humanité.

DECEDE'S,

Aux Cèdres, le 25 du mois passé, après une maladie de 2 heures, Pierre Alexandre, second fils de Joseph Maillou, écuyer, Notaire Public, âgé de deux ans et un mois.

Samedi dernier, 15 du présent mois, après une maladie de deux jours, Joseph Laurent, fils aîné du même Joseph Maillou, écuyer, âgé de 6 ans et 8 mois. Les tendres restes de P. Alexandre ont été inhumés le 28 du mois dernier, et ceux de J. Laurent, le 17 du courant, en pré-

sence d'un concours nombreux des personnes les plus respectables de l'endroit. Il est triste de voir une famille privée dans le court espace de trois semaines, de deux membres chéris et de bonne espérance, et les personnes qui ont assisté aux funérailles de ces tendres victimes de la cruelle mort, n'ont pu, sans doute se défendre de mêler leurs larmes à celles de leurs inconsolables parens;

Mais ils étoient du monde où les plus belles choses,

Ont le pire destin;

Roses, ils ont vécu ce que vivent les roses,

L'espace d'un matin!

A la Côte St. Antoine, près cette ville, Lundi dernier, 17 du courant, après une maladie de 22 heures seulement, mais très sévère, Dame MARIE JOSEPHTE BORELLI, épouse de Mr. Louis Leduc, âgée de 25 ans. Elle étoit mère tendre, épouse affectionnée, amie sincère, femme charitable. Elle a supporté avec une résignation digne d'une chrétienne la maladie qui l'a enlevée du sein d'une famille dont elle étoit les délices. Elle laisse, outre un époux inconsolable, et six enfans en bas âge, un grand nombre d'amis qui déplorent longtems sa mort prématurée. Ses funérailles se sont faites Mercredi, en présence d'un concours nombreux de parens, d'amis et de connoissances.

LE CANADIEN.

QUEBEC,

MERCREDI, 26 JUIN, 1822.

CONSPIRATIONS DES ANTI-CANADIENS.

Première Conspiration.

En 1765 et 1766 il y a eu une conspiration des anti-Canadiens contre le général Murray alors

Gouverneur du Canada. (a) Son crime étoit de ne pas se laisser conduire par les anti-Canadiens qui avoient représenté les Canadiens comme incapables d'être jurés et de suivre les professions libérales. Leur projet étoit aussi d'envoyer des jeunes gens à Munster en Allemagne, et en Suisse, pour être faits prêtres. Ils ne vouloient point d'évêque. Quand l'évêque Briand est revenu dans la colonie après la conquête, il ne devoit être, suivant eux, qu'un simple faiseur de prêtres. (b)

(a) Voyez sa lettre aux Lords du commerce et des plantations, sur l'état du Canada.

(b) Ce qui suit est traduit d'un appendice aux affaires du Canada, imprimé à Londres en 1786.

REMARQUES SUR L'EVÊQUE CATHOLIQUE DE QUEBEC.

Ces anecdotes semblent prouver que c'étoit une indulgence peu réfléchie pour les bigots habitans catholiques du Canada, que de permettre à aucune personne d'exercer parmi eux comme évêque papiste, parce que cela a opéré un centre d'union pour les Catholiques Romains de cette province, par lequel ils sont constamment demeurés fidèles à leur religion malgré la terreur des excommunications et des autres censures épiscopales, et par lequel ils ont été détournés d'abandonner les erreurs du papisme en entier ou en partie, et d'embrasser la croyance de la religion protestante, quoiqu'ils penchassent secrètement pour cette dernière. On s'est aussi efforcé, comme nous le voyons, de tenir les Catholiques Romains dans une aversion pour les protestans, et d'empêcher la libre communication entr'eux qui auroit eu lieu probablement sans cela, et qui avoit lieu avant l'année 1766, que Monsieur Briand revint dans cette province en qualité d'évêque. Il semble cependant par un abus violent et indiscret de son autorité épiscopale, avoir perdu beaucoup de son influence dans la province; je considère cela comme un heureux événement. Et l'acceptation d'une pension de £200 sterling par année de la part de la couronne, semble avoir beaucoup contribué à cet effet. Quant à cela, je pense qu'on auroit pu mieux employer cette pension.

La province de Québec resta sans évêque depuis 1760 jusqu'en 1766, qu'il fut permis à Monsieur Briand d'y revenir en cette qualité. Le Roi ou ses ministres ne lui avoient à la vérité donné cette permission que de bouche, et nullement par écrit. C'est une raison de penser qu'il avoit stipulé avec les personnes sur les recommandations desquelles il revint en Canada comme évêque, de ne se servir de son pouvoir que pour faire des prêtres, consacrer des églises, des chapelles et des cimetières, et autres devoirs semblables; mais de ne jamais employer ses foudres spirituelles en excommuniant ses diocésains ou en les empêchant de participer aux sacrements; de ne

Seconde Conspiration.

En 1775 les anti-Canadiens ont excité les Canadiens à la révolte. Un Colonel, natif des anciennes colonies anglaises, qui s'étoit établi en Canada, et qui se nommoit Livingston, a levé un Régiment d'anti-Canadiens pour venir au blocus de Québec. Les habitans du pays se rappellent encore des déprédations qu'il a commises.

La cause de cette conspiration étoit leurs liaisons et sympathies avec les autres colonies anglaises,

jamais interdire les prêtres, ni de les suspendre dans l'exercice de leurs fonctions; de ne point interdire le culte divin dans les églises ou les chapelles de la Province. Il est probable qu'il avoit promis de ne point se mêler de tout cela. Au moins, quand à son arrivée ses amis le reçurent avec le respect et les cérémonies usitées envers ses prédécesseurs en pareille occasion, il leur dit de cesser leurs compliments et qu'il ne venoit pas dans la Province sur le même pied que ses prédécesseurs dans le tems du gouvernement François; qu'ainsi n'ayant pas la plénitude de leur dignité, il ne désireroit pas d'être traité avec le même respect qu'eux, n'étant qu'un simple faiseur de prêtres. On m'a bien assuré que ce sont là ses propres paroles. Il est probable que s'il n'eût fait ces conditions, on ne lui eût pas permis de retourner dans la province en qualité d'évêque. En conséquence de cet humble plan qu'il avoit promis de suivre, il porta un ou deux mois après son arrivée à Québec en juin 1766, une soutane noire comme tous les autres prêtres Catholiques-Romains. Mais peu de tems après il s'enuya de cette réserve, revêtit la robe de pourpre, et mit la croix d'or sur sa poitrine, ce qui est la marque de la dignité épiscopale chez les catholiques. Depuis ce tems-là il se servit assez des pouvoirs formidables de suspendre et d'interdire les prêtres, d'excommunier les personnes, et de les empêcher de participer aux sacrements, et d'interdire le culte divin dans les églises ou les chapelles. Tant on doit faire peu de foi sur de telles promesses!

Nous avons vu que les Canadiens avoient été six ans sans évêque; la plus grande partie d'entre eux étoient assez contents. Ils n'y avoient que les plus zélés qui désirassent avoir un évêque résident pour la plus grande splendeur et la plus grande stabilité de la religion. Le reste du peuple étoit très-content de la tolérance universelle du culte que lui garantissoient la capitulation et le traité définitif de

* L'Evêque Briand a rendu des services importants aux Canadiens. Il n'a pas craint d'exercer son pouvoir épiscopal dans toute sa plénitude à la barbe des anti-Canadiens, quoiqu'il ne fut, suivant eux, qu'un simple faiseur de prêtres; et il n'y a pas de doute qu'il n'ait beaucoup contribué à faire passer l'acte de Québec qui forme la base de la Charte Canadienne et qui fait le désespoir des anti-Canadiens. — NOTE DE L'ÉCRIVAIN.

et leur opposition à l'acte de Québec, qui rétablissoit le Canada dans ses anciennes lois, usages, et coutumes, et émancipoit les Catholiques de leur inhabilité civile à tenir des places d'honneur et de profit sous le gouvernement.

Troisième Conspiration.

En 1794, ils sont parvenus, par de fausses représentations et par intrigues, à faire remplir les prisons de Canadiens, sur accusations de haute trahison. On a filé quelque tems après des *noti pro-*

paix. Ils étoient déjà résolu à se passer d'évêque, au retour de Monsieur Briand.

Le prétexte que ce Monsieur et ses protecteurs employèrent auprès des ministres d'état de sa Majesté en 1766 pour les engager à consentir à son retour dans la province avec le caractère d'évêque, fut la nécessité d'ordonner de nouveaux prêtres pour remplir les places déjà vacantes, ou qui le deviendroient par la mort de ceux qui les occupoient. "Vous avez accordé aux Canadiens, dit-il, par le traité de paix le libre exercice de leur religion. Il faut nécessairement des prêtres pour les faire jouir de ce privilège. Ils ont besoin maintenant d'un grand nombre de nouveaux ministres, plusieurs paroisses en étant dépourvues. Et quand ceux qui vivent seront morts, il en faudra de nouveaux pour les remplacer. La question est comment les Canadiens se procureront ces prêtres? Permettez-vous à des François de venir les uns après les autres de l'Ancienne France pour remplir la place des morts? Cela seroit sûrement dangereux, les prêtres François pouvant servir d'espions au Roi de France; ou au moins ils auroient quelque intérêt de conserver dans l'esprit des Canadiens un grand attachement pour l'Ancienne France, et un grand désir de retourner sous ce gouvernement. Ne seroit-il pas mieux d'élever de jeunes Canadiens catholiques dans les séminaires de la province, pour y être ordonnés ensuite par un des sujets de sa Majesté qui y résidera constamment, et de permettre pour cela à un évêque catholique romain d'y résider pour ordonner ces jeunes Canadiens?" Telle furent les raisons qui déterminèrent sa Majesté et ses ministres à conniver au retour de Monsieur Briand dans la province du Québec en qualité d'évêque: je dis *conniver*, parce que comme il n'en avoit aucune permission par écrit, on ne peut guères appeler cela autrement. On doit remarquer ici que l'acte même de Québec qui rend aux prêtres Romains leur droit à la dime et à leurs autres revenus, ne fait que conniver à l'exercice de l'autorité épiscopale en Canada, n'y ayant aucune clause qui l'autorise ou qui parle de la résidence d'un évêque.

Les raisons données précédemment sont spécieuses, mais je ne les trouve pas concluantes. Il auroit été aisé d'obtenir les avantages qui résultent de la mesure, c'est-à-dire l'exclusion de prêtres nouvellement arrivés de

sequi pour tous ces prisonniers. Ce système s'est répété, deux ou trois ans après, lorsqu'on a fait marcher un régiment, suivi d'un train d'artillerie, à Saint Henry, pour disperser un rassemblement de quelques ivrognes dans un cabaret.

Quatrième Conspiration,

Ou la Conspiration d'Henry, l'agent des anti-Canadiens.

En 1808, il y a eu une conspiration pour réunir le Canada aux

France, sans permettre à un évêque catholique de résider en Canada; et cela en suivant le plan que je vais exposer. On auroit conservé le Séminaire ou Collège de Québec, avec tous ses membres, tous ses professeurs de théologie et ses revenus qui ne vont pas à moins de six ou sept cents livres sterling par année, pour l'éducation des jeunes Canadiens destinés à la prêtrise; et quand ils auroient atteint l'âge requis dans cette église pour la réception des ordres, ils auroient été envoyés en Angleterre aux dépens du Roi, avec la recommandation du Gouverneur au Secrétaire d'état de sa Majesté, laquelle recommandation auroit porté en somme qu'ils étoient des jeunes gens de bonne conduite et de bons principes, et habiles à devenir prêtres et bénéficiers dans la province. D'Angleterre, ils auroient été envoyés à Munster en Allemagne, ou au Canton Catholique de Lucerne en Suisse, accompagnés de surveillants qui auroient pris soin qu'ils ne missent pas le pied sur le sol de l'Ancienne France, et s'ils avoient été envoyés en Suisse, munis de recommandations du secrétaire d'état de sa Majesté pour l'Amérique, au résident Anglois, ou à tout autre officier dans les Cantons. Ils auroient été ordonnés prêtres par l'Evêque de Munster ou de Lucerne ou de tout autre district Catholique Romain hors de la France, au bon plaisir et option de Sa Majesté dans sa sagesse Royale. Ainsi ordonnés, ils seroient retournés en Angleterre; et de là à Québec, par les premières occasions convenables, et aux dépens du Roi. Ce voyage d'Europe auroit été considéré par les jeunes Canadiens qui se seroient destinés à la prêtrise, plutôt comme un plaisir que comme une fatigue. Les dépenses du public pour cela auroient été presque nulles; peut-être trois ou quatre cents louis dans trois ou quatre ans. Car en 1767 le nombre des paroisses n'étant que de 128 (je ne sais pas combien il y en a eues d'établies depuis), un renfort de deux nouveaux prêtres chaque année, ou de six ou sept tous les trois ans, auroit été suffisant pour remplir toutes les vacances. Par cette méthode aisée de fournir de nouveaux prêtres pour le soutien de la Religion Catholique Romaine en Canada, suivant l'acte de capitulation et le traité de paix, la nécessité supposée d'un évêque résident dans la province, se seroit évanouie. Mais puisqu'il y en a un, il est bon qu'il tienne une pension de la couronne, et que l'acceptation de cette pension ait diminué son influence sur les Catholiques Romains de la Province.

états de la Nouvelle Angleterre, ou ce qui est la même chose (car ces messieurs aiment les réünions) pour réunir les états de la Nouvelle Angleterre au Canada. On trouve les pièces justificatives de cette conspiration dans le bureau du Secrétaire d'état des Etats-Unis. L'Ex-président Madison les a achetées de Mr. Henry lui-même cinquante mille piastres. (c)

Cinquième Conspiration.

En 1810, on a cassé le parlement et mis plusieurs membres de la chambre d'assemblée en prison, parce qu'il s'agissoit d'exclure les juges du Banc du Roi d'un siège dans l'Assemblée, et de charger la province des dépenses de son gouvernement civil. La marotte qui a été jouée pour faire croire qu'il y avoit autre chose que cela, est trop ridicule pour qu'on puisse y ajouter foi. C'est le pendant de l'expédition de Saint Henry ou de la Pointe Lévi.

Sixième Conspiration.

En 1814, il y a eu une conspiration contre le Gouvernement. On en trouve les motifs dans une lettre signée *Nerva*, publiée dans le *Herald* de Montréal, et dans une certaine représentation aux ministres de sa Majesté contre le chevalier Prevost, signée d'un nombre de ces messieurs. (d)

Septième Conspiration,

Ou le grand Complot.

En 1821 et 1822, il y a eu une conspiration pour renverser la constitution telle qu'elle est heureusement établie par la loi, et pour réunir les provinces du Bas et du Haut Canada sous une même législature, ou pour établir un Congrès. Suivant les conspirateurs, (car les bruits qui circulent

ne s'accordent pas,) cette législature seroit amphibie. Quand le Congrès ne voteroit pas les subsides au gré de l'exécutif, le Parlement impérial feroit la besogne; de sorte qu'il y auroit pour le Canada seul, de toutes les possessions de l'Empire, un changement perpétuel dans le droit et la manière de lever les subsides. (e)

Le prétendu motif de ce grand complot, est que la chambre d'assemblée du Bas-Canada (car il n'y a qu'elle de coupable), n'a pas voulu mettre à la disposition du gouvernement exécutif une somme de trente-cinq mille louis, sans dire pour quels objets cette somme devoit être appropriée.

[On dit que les conspirateurs recommandent fortement le secret, mais ils ne sont pas difficiles à connoître.]

Il est certain que Mr. Marryat a écrit à l'honorable Orateur de la Chambre d'Assemblée en réponse à sa nomination par la chambre d'assemblée pour agir comme agent de la province. Sa réponse est extrêmement sensée et est telle que l'on devoit s'attendre. Il dit que sa nomination par une seule branche de la législature ne lui donne pas le droit d'avoir une audience des ministres comme agent accrédité ou autorisé de la province. Nous sommes certains que la chambre d'assemblée n'a jamais pensé lui donner *seule* ce droit-là. Mais il observe que le conseil législatif et l'assemblée, mettant de côté toutes les petites dissensions, pour ne consulter que les intérêts communs de la province, sentiront enfin la nécessité de concourir à la passation d'un bill pour avoir un agent accrédité auprès du gouvernement de sa Majesté en Angleterre. Il promet néanmoins

(e) C'est un honneur pour nous qu'il ne soit pas trouvé un seul Canadien, à qui on ait osé confier ce complot. M'Clean a pu en trouver un à un écu par jour.

de faire tout ce qui sera en son pouvoir, comme membre de la chambre des communes, pour promouvoir les intérêts de cette province.

Nous ne pouvons nous empêcher de témoigner notre surprise sur ce que les anti-Canadiens paroissoient connoître le contenu de la lettre de Mr. Marryat à l'hon. Orateur avant qu'elle eut été communiquée à qui que ce fut: aussi se sont-ils plus à en défigurer tout le sens. On ne peut jamais être trop sur ses gardes quand les nouvelles viennent de leur côté.

On dit qu'il est arrivé une lettre d'un Monsieur Canadien datée du 5 mai, de Londres, dans laquelle il est dit que le Bill pour réunir les deux Provinces étoit dressé, et devoit être introduit sous peu de jours dans le Parlement. On rapporte de plus que Mr. Ellis, seigneur de Beauharnois dans le District de Montréal, et un des membres de l'opposition dans la chambre des Communes, est favorable au projet de la réunion. Il est en correspondance continuelle avec plusieurs des anti-Canadiens d'ici. Ce projet, s'il réussissoit, pourroit mettre dans la poche de ce Monsieur plusieurs milliers de louis.

Nous apprenons que les ministres de sa Majesté ont offert généralement d'acheter pour l'usage de la marine royale d'Angleterre, un quart de tout le chanvre qui sera fait dans ce pays, pourvu qu'il puisse être porté et livré en Angleterre à aussi bon marché qu'on en reçoit de Russie; et que, pour encourager encore plus efficacement la culture de cette plante dans la colonie, ils ont donné ordre que la marine sur les lacs fût exclusivement fournie de chanvre du crû du Canada, pourvu qu'on puisse l'acheter à aussi bon marché qu'on pourroit l'avoir d'Angleterre. — *Gaz.*

(c) Ils avoient recommandé ce Monsieur Henry, pour être un des juges du Haut-Canada.

(d) Ils avoient admis dans cette conspiration deux ou trois Canadiens de leurs amis, mais le remords de conscience les a trahis bien vite. Ils ont peu de tems après avoué leur faute au chef du gouvernement.

DECEDEE.

A Lotbinière le 17 du présent mois, après une longue maladie, **LOUISE L'HERAULT** dit **L'HEUREUX** âgée de 25 ans 1 mois 8 jours. Elle a été inhumée dans l'Eglise neuve de cette paroisse.

PORT DE QUEBEC.

ARRIVAGES.

- 16 juin.—Le Brig *Blenheim*, le 20 avril de Newcastle, à R. Hamilton, Brothers, & Co.
 19 Juin.—Le Brig *Love*, R. Wills, le 25 avril de St. Ubes, à W. Budden.—Sel
 23—Le Brig *Dwina*, Thos. Thompson, le 1er. Mai de Peterhead, à ordre, sur leste.
 24—Le Brig *Madeira*, Durrow, en 21 jours d'Halifax, à Chinic & Quirouet, Rum et Mcclasse.
 —Le Navire *Sovereign*, Willis, le 5 Mai de Londres, à P. Patterson, sur leste.
 —Le Brig *Lively*, Tate, le 11 avril de Londres, à P. Patterson, sur leste.
 —Le Brig *Aurora*, Blackstone, le 10 juin de St. Jean de Terre neuve, à James Hunt, sur leste.
 —Le Navire *Hero*, Grayson, le 7 Mai de Londres, au Gouvernement, Provisions pour le Gouvernement.—Passagers, le Capt. Hall, sa dame, et sa famille, Mr. Andrews, Mr. Saunders, Mad. Townshend et une servante, et Mad. Campbell.
 —Le Navire *Chapman*, Wilbank, le 29 avril de Londres, à Mr. Atkinson, sur leste.
 —Le Brig *Ceres*, Dunn, le 10 Mai de Londres, à W. Newton, sur leste.
 —La Gouëlette *John*, Glawson, le 28 Mai d'Halifax, à Ross & Mitchell, rum et Café.
 9 Emigrés et de ux musiciens français.

NOUVELLE BRASSERIE.

C. QUIROUET & Co. ayant ajouté à leur établissement, **UNE BRASSERIE**, ont à vendre et prêtes à livrer dès maintenant, **AILE**, et **BIERE DE TABLE** ;
Et dans peu de jours,
BURTON ALE, et **PORTER**.

Les matériaux ayant été préparés avec le plus grand soin, ils espèrent que leur Bière sera trouvée d'une qualité supérieure, et leur assurer par là une partie de l'encouragement public.

Les ordres seront exécutés avec promptitude, et la Bière sera envoyée aux pratiques.

C. QUIROUET, & Co.
C. Q. & Co. s'offrent de contracter pour quelques Centaines de Barriques de Bière pour exportation.

Basse-Ville de Québec,
 Rue St. Paul, 29 Janvier, 1822 }

HUILE DE RICIN d'une qualité supérieure; Eau de Cologne; Esprit de térébenthine; Peinture blanche, à vendre à prix réduits, par
CHAS. W. ROSS.
 Rue St. Jean, 12 de Juin 1822.

VENTES PAR ENCANS.

VENDREDI prochain, le 25 du courant, à la Chambre d'Encan des Soussignés, pour le Compte des Assureurs et autres intéressés :

DEUX Sacs de Café, débarqués de l'Emulous, J. Hunt capit. de Londres.

APRES QUOI

- 28 Caisses de Citrons,
 50 Ditto Raisin,
 50 Douz. Faucilles,
 12 Barils de Beurre,
 25 Caisses de Marinades et Sauces,
 6 Boucauts de Chapeaux pour hommes,
 2 Caisses de Toile d'Irlande,
 8 Valises de Souliers pour femmes.

ET

Un Assortiment général de Marchandises sèches propres à la saison.

La Vente commencera à **UNE** heure, par
CHINIC & QUIROUET,
 Québec, 26 Juin, 1822. E. & C.

Sur le quai MM. Gillespie, Finlay & Co., **VENDREDI** prochain, 26 courant, à une heure précise:

LES articles suivans, appartenant à la ci-devant société de Gerrard, Finlay & Co., savoir:

- 2 bibliothèques de fer,
 1 coffre-fort,
 Plusieurs pupitres de comptoir,
 2 grandes balances, avec poids,
 1 petite balance,
 3 balances pour peser l'or,
 6 cribles,
 Différentes mesures,
 Outils de tonnelier,
 Un Cheval, Harnois, Charettes et Cabrouets,
 Plusieurs crics et poulies,
 8 ancres,
 Manœuvres de 2 navires,
 Manœuvres et voileure d'une golette,
 Avec une variété de douves de pin rouge et blanc.

Aussi, 5 pipes,
 15 barriques, et } Vin de Porto supérieur.
 50 quarts }
 50 barils peinture rouge,
 50 ditto ditto olive, bleue et verte,
 Et d'autres articles.

JONATHAN WURTELE,
 24 juin 1822. E. & C.

Sur le Quai de Messieurs **GILLESPIE, FINLAY & Co.**, **VENDREDI** prochain, le 28 du présent à **UNE** heure, pour le compte des Assureurs et autres intéressés:—

DEUX Tonneaux de Fer à cercles, et plusieurs lots de Fer en barres et en paquets, débarqués dans un état endommagé du navire Charlotte, Capit. White-mey, de Bristol.

JONATHAN WURTELE,
 Québec, 16 juin 1822. E. & C.

PIERRES A MOULANGES FRANÇAISES, A VENDRE PAR **MICHEL CLOUET.**
 Québec, 11 Juin 1822.

DROGUES, INSTRUMENS.

DE CHIMIE ET DE CHIRURGIE.—Le soussigné vient de recevoir et offre en vente, au No. 16, rue la Montagne, un assortiment complet de **DROGUES, D'INSTRUMENS DE CHIMIE ET DE CHIRURGIE.**

20 juin 1822. **GEORGE ROBERTS.**

TOILE D'IRLANDE d'une qualité supérieure, Batiste de fil, Morlaix, Contil, Toile ouvrée, et un Assortiment très-considérable de Marchandises de goût et de prix, maintenant à vendre en gros et en détail chez

CHARLES WILLIAM ROSS.

Le 12 Juin, 1822.

MANUFACTURE DE TABAC.—*Haute-Ville, sur la Place du Marché.*—Le Soussigné prend la liberté d'informer ses amis et le Public, qu'il vient d'ouvrir une boutique de Tabacôniste, sur le Marché de la Haute-Ville dans la maison occupée en partie par Mr. John Lee, où il a constamment sous main:

Tabac en poudre de toutes descriptions

Tabac en torquette, filé et coupé

Segars de la Havanne

Qu'il offre en vente en gros et en détail à des prix raisonnables.

Mr. Neutz ayant conduit pendant longtemps la Manufacture de Mr. Reinhart, les Soussignés assurent qu'ils fourniront les articles ci-dessus d'une qualité supérieure, et ils demandent une partie de la faveur publique.

Les Marchands de la Ville et de la Campagne servis au plus court avis pour argent comptant ou crédit approuvé.

NEUTZ & Co.

Québec, 3 Juin 1822.

LE DR. MORRIN informe

ses amis et le Public qu'il a transporté sa demeure ainsi que son Apothicairerie, &c., à la Maison formant le coin des rues St. Pierre et Sous-le-Fort, derrière l'Eglise de la Basse-Ville et vis-à-vis le Quai de la Reine, ci-devant occupée par Mr. Frs. Bellet.

Basse-Ville, le 1er Mai, 1822.

GEO. HOOPER, Chirurgien

Dentiste, fait ses plus sin cères remerciemens à ses amis et au Public en général pour l'encouragement qu'il en a reçu depuis qu'il a commencé à exercer dans cette ville, et il prend la liberté de les informer qu'il a transporté sa demeure dans le Haut de la Maison de Mr. Wm. Hamilton, faisant face à la Rue St. Louis, où il a des Chambres particulières pour les Dames et les Messieurs qui voudront bien l'honorer en l'employant dans sa profession.—Québec, 1er. Mai, 1822.

A VENDRE.—Vin de Ténériffe d'une qualité supérieure, en pipes, barriques et quarts, Vin rouge d'Espagne, d'une qualité supérieure, Vin de Fayal, Genièvre, Sucre des Indes orientales en sacs, Figue, Raisins en caisses, Cordage.

Par **WM PRICE.**

Rue St. Pierre, 23 Janvier, 1822.